



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 31/2026 (ST) du 23 avril 2026

Le Maire de la commune de Guesnain,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la demande écrite formulée par l'association La Cravate
Solidaire,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'atelier « Coup
de Pouce Mobile » organisé par la Cravate Solidaire, le **mercredi
20 mai 2026** sur la place Roger Salengro.

Considérant qu'il y a lieu de réserver des places de
stationnement pour les organisateurs et le stationnement d'un
camion.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
mercredi 20 mai 2026 de 10H00 à 18H00 sur une partie de la place
Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de l'association
la Cravate Solidaire.

ARTICLE 2 Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur de la Maison Pour Tous
Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police de
DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application
du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
le 23 avril 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

